



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Danger d'épidémie de covid-19 au sein des élevages de visons

Question écrite n° 34379

Texte de la question

M. Vincent Ledoux appelle l'attention de Mme la ministre de la transition écologique sur la question du danger d'épidémie de covid-19 au sein des élevages de visons. Le 4 novembre 2020, le Danemark a débuté l'abattage de la totalité des visons d'élevage du pays, soit plus de 15 millions d'animaux, suite à des cas de contaminations de l'homme vers l'animal, puis de nouveau vers l'homme. Cette décision n'est pas isolée en Europe puisque les Pays-Bas, l'Espagne ou plus récemment la Grèce ont fait des choix similaires. Le 22 novembre 2020, c'est la France qui était touchée, avec la découverte de cas de contamination dans un élevage de l'Eure-et-Loir. Selon le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC), le développement d'un réservoir de virus chez les visons pourrait favoriser des mutations de ce virus et compromettre l'efficacité d'un futur vaccin humain. De plus, selon les *Centers for Disease Control and Prevention* des États-Unis d'Amérique, les élevages intensifs constituent un terreau idéal pour les zoonoses puisque trois nouvelles maladies infectieuses sur quatre proviennent d'animaux. Face aux risques que font courir les élevages de visons sur la santé mondiale, plusieurs pays européens ont d'ores et déjà décidé de les interdire. Les Pays-Bas ont voté en juin 2020 en faveur de la fermeture de leurs élevages avant la fin de l'année 2020, alors que celle-ci était initialement prévue pour 2024. En Italie, les treize élevages du territoire devraient être définitivement fermés et l'élevage d'animaux à fourrure interdit. Le Danemark, pourtant premier exportateur mondial de peaux de visons, va présenter au Parlement un texte interdisant totalement l'élevage de ces animaux, *a minima* jusqu'en 2022. Le 29 septembre 2020, le Gouvernement annonçait qu'une fermeture progressive des élevages de visons allait débuter et serait obligatoire en 2025. Alors qu'il ne reste que quatre élevages de visons en France, il pourrait être opportun de raccourcir ce délai tout en veillant à accompagner la reconversion de cette filière. Il serait aussi aberrant de continuer à importer et commercialiser en France des fourrures étrangères, alors que l'on est dans une situation de pandémie mondiale : le rapport de l'OMS du 5 novembre 2020 s'alarme de la situation des élevages de visons, et ce partout dans le monde. Pour être efficace et cohérent, le plan de sortie doit être total et la France doit cesser au plus vite tout commerce de fourrure sur le territoire national. Ainsi, il souhaite donc connaître les mesures que le Gouvernement compte prendre pour avancer l'interdiction de l'élevage de fourrure et son importation sur le territoire national.

Données clés

Auteur : [M. Vincent Ledoux](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Agir ensemble

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34379

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : [Transition écologique](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er décembre 2020](#), page 8614

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)